



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : PRESTATIONS DE RELIURE,  
D'EQUIPEMENT ET DE REPARATION DE  
LIVRES ET DE REGISTRES D'ETAT-CIVIL POUR  
LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE  
VINCENNES - LOT 2 - RELIURE ET  
REPARATION DE LIVRES ET DE REGISTRES,  
PASSE AVEC L'ATELIER SAINT LUC**

**DÉCISION N° DM-26-037  
EN DATE DU 28 JANVIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 7 octobre 2025 relatif aux prestations de reliure, d'équipement et de réparation de livres et de registres d'état-civil pour les services municipaux de la ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'ATELIER SAINT LUC jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'ATELIER SAINT LUC, sis 24 rue de Carnac 72190 Coulaines, représenté par Madame Lucie BARRIER, le marché de prestations de reliure, d'équipement et de réparation de livres et de registres d'état-civil, pour le lot 2 – Reliure et réparation de livres et de registres.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT. Il est traité à prix unitaires sur la base du Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées. Il est conclu pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois de manière tacite.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260128-lmc1H13843H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/01/2026 Date de Publication : 28/01/2026
--

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260128-Imc1H13843H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 28/01/2026  
Date de Publication : 28/01/2026